

REGLEMENT DU CONCOURS

Art. 1 - Publics concernés, lieu

Pour fêter les 10 ans de L'Atelier du Goût au Salon de la Gastronomie qui se tiendra du 27 au 29/10/2023 à la salle des Fêtes du Pouliguen, un concours est proposé aux professionnels (pâtisseries, boulangers, chocolatiers, restaurateurs).

Les concurrents devront préparer un **GATEAU D'ANNIVERSAIRE SPECIAL 10 ANS**.

Art. 2 - Epreuves

- Imposées :
 - ✓ Gâteau d'anniversaire spécial 10 ans pour 6 personnes présenté dans un emballage neutre et accompagné de sa recette
- Libres
 - ✓ Garniture, parfum, associations, décoration en fonction des choix de chacun au niveau gustatif et esthétique

Art. 3 - Déroulement

La pâtisserie devra être déposée **le dimanche 29/10 de 10h à 13h** au stand de L'Atelier du Goût à la salle des fêtes.

Art. 4 - Critères d'évaluation

La composition est jugée et notée sur 100 points :

1. Respect du règlement sur 10 points
2. Présentation, aspect, esthétique sur 20 points
3. Dégustation, texture, cuisson, goût sur 50 points
4. Originalité, association sur 20 points

Le classement final est établi par le cumul des notes. En cas d'ex-æquo, les candidats sont départagés par la note de dégustation.

Art.5 - Remise des prix

Un jury, présidé par Mikaël AMISSE, Chef Exécutif à l'hôtel Royal Barrière, et l'ensemble du « Resort » Barrière à La Baule, remettra les prix le 29/10 vers 17 heures.

Le premier sera récompensé avec un diplôme et un repas pour 2 dans un restaurant.

La recette du gagnant sera publiée dans la presse locale et sur le site du salon.

Art. 6 - Inscription et renseignements sur le site : www.salondelagastronomie44.fr

Art. 7 - Droit à l'image et données personnelles

Toutes les reproductions photographiques des œuvres et de leurs auteurs pourront être utilisées librement et sans frais par les organisateurs et les sponsors du concours, afin de pouvoir les utiliser sur tout support de communication, dans le but de promouvoir le concours et le Salon de la Gastronomie.

Les candidats autorisent expressément que leur recette puisse être diffusée avec mention de leur nom et du nom de l'établissement de restauration dans lequel ils exercent. Les informations personnelles recueillies lors de ce concours sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur du salon et ce, pour gérer au mieux l'organisation de ce concours. Ces données ne seront pas utilisées à des fins publicitaires ou commerciales et ne seront ni cédées ou vendues à quelconque tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en adressant un courrier à l'organisateur de ce concours. Le fait de l'engagement du candidat au concours lui fait obligation de respecter les conditions du présent règlement